

PROCÈS-VERBAL COMITÉ SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf du mois d'octobre à dix-neuf heures, se sont réunis au Centre d'Affaires et de Rencontres du Doubs Baumois, les membres du comité syndical du PETR du Doubs central, dûment convoqués le 12 octobre 2021.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 43

QUORUM : 22

PRÉSENT(S) : BOITEUX Thierry, BOURIOT Claude, BRAND Christian, BRAND Yves, BRIDE Françoise suppléante de SCALABRINO Agnès, DODIVERS Marc-André, DOURIAUX Roland, DROUVOT Christian, FEUVRIER Bruno, GARNIER Georges, GUGLIEMETTI Christophe (à partir point 2), HERANNEY François, JACQUOT Alain, JANUEL Philippe, JOUILLEROT Gérard, LAIGNEAU Catherine suppléante de PARROT André, LAURENT Michel, MARBOEUF Sylviane (à partir point 2), MARQUIS Martine, MESNIER André suppléant de MARTHEY Arnaud, MESNIER Dominique, MOREL Xavier, PACCHIOLI Stéphanie, PETITE Henri, PIQUARD Charles, ROTH Alain, SALVI Thierry, THIEBAUT Laure (à partir point 2), VERDIERE Michel et VIGREUX Thomas.

Formant la majorité des membres en exercice.

POUVOIRS : PASTEUR Alain à VERDIERE Michel

ABSENT(S) : BEUDET Thierry, BEAUDREY Bruno, BOUVARD Jacky, BRUNELLA Jean-Yves, CARTIER Damien, CARTIER Frédéric, CONTEJEAN Georges, COURANT Alain, DUTRIEUX Gérard, MAURICE Jean-Claude, RONDOT Philippe et TOURTIER Laure.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : -

SERVICES DU PETR PRÉSENT : MOUILLET Stéphanie (Directrice), PELLETIER Ludovic (Chargé de mission SCoT) et ROBERT Micaël (Chargé de mission Energie/Climat).

Constatant que le quorum est atteint, le Président, Thomas VIGREUX, déclare la séance ouverte à 19h00. Il remercie les membres de leur présence puis rappelle l'ordre du jour.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

► **SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Délibération D1-4-2021 :

Le Président expose les motifs.

Le comité syndical est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président fait procéder au vote.

👉 *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical, décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Monsieur Michel VERDIERE pour remplir cette fonction.*

Votants : 27 Exprimés : 28 / Pour : 28 / Contre : 0

► **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JUIN 2021**

Délibération D2-4-2021 :

Le Président expose les motifs.

Le procès-verbal du comité syndical du 21 juin 2021, qui a été envoyé à l'assemblée avec la convocation, est soumis à approbation.

Les conseillers sont invités à faire savoir s'ils ont des observations à formuler sur ce document.

Le Président soumet au vote.

↳ **Délibération** : *Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants approuve le procès-verbal du comité syndical du 21 juin 2021.*

Votants : 27 / Exprimés : 28 / Pour : 28 / Contre : 0

Madame Sylviane MARBOEUF, Madame Laure THIEBAUT et Monsieur Christophe GUGLIEMETTI intègrent la séance.

► RENDU COMPTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Le Président rappelle qu'il convient de rendre compte des décisions prises en bureau par délégation du comité syndical. Il présente les deux délibérations prises dans ce cadre et jointes à la note préparatoire.

▪ DB1-7-21 : Reconduction du marché TADOU 2020

→ **Décision du bureau** : *Après en avoir délibéré, le bureau à l'unanimité, :*

- autorise le Président à notifier au prestataire la reconduction du marché dans les termes définis dans le marché.

- autorise le Président à signer tout acte afférent à cette décision et au bon déroulement du marché.

▪ DB1-8-21 : Avis du PETR sur le projet de PLU de FAIMBE

→ **Décision du bureau** : *Après en avoir délibéré, le bureau réuni le 4 octobre 2021, à l'unanimité, émet un avis défavorable sur le projet de PLU de Faimbe, arrêté par délibération du Conseil municipal en date du 7 décembre 2020 et transmis pour avis le 4 août 2021, compte tenu des réserves qui sont formulées ci-avant.*

Le Président indique que bien que le PETR ait déjà rendu un avis négatif sur le précédent projet de PLU de la commune de FAIMBE, très peu de recommandations réalisées lors du 1^{er} avis ont été prises en compte. Les services du PETR feront une nouvelle proposition d'accompagnement à la commune de Faimbe pour qu'elle puisse terminer son PLU.

2. SANTÉ

Le Président laisse la parole à Monsieur Yves BRAND, Vice-Président en charge de la santé et de ses politiques.

► SITUATION SANITAIRE

Monsieur Yves BRAND indique que depuis le dernier comité syndical de juin, la situation sanitaire s'est nettement améliorée avec une incidence sur population générale en baisse continue (moins de 50 pour 100 000 habitants début octobre 2021). Il signale qu'il convient de rester vigilant car il y a eu une légère hausse du nombre de cas la semaine dernière dans notre département.

Le Vice-Président souligne que cette trajectoire favorable s'observe également sur la charge hospitalière, avec un peu plus de 150 personnes admises pour des formes graves de la COVID-19 à l'échelle régionale, dont une trentaine en soins critiques.

Il met en avant que moins de 15% des personnes vaccinables en Région Bourgogne-Franche-Comté (personnes âgées de 12 ans et plus) n'ont pas reçu leur première dose de vaccin et ce chiffre peut encore reculer, en particulier chez les plus jeunes avec la vaccination dans les établissements scolaires.

Indicateur	Incidence pour 100 000 habitants Du 28 septembre au 4 octobre 2021		Incidence des + de 65ans pour 100 000 habitants Du 28 septembre au 4 octobre 2021		Positivité des tests Du 28 septembre au 4 octobre 2021		Nombre de personnes hospitalisées au 8 octobre		Nombre de personnes hospitalisées en réanimation au 8 octobre	
	Taux	Evolution sur une semaine	Taux	Evolution sur une semaine	Taux	Evolution sur une semaine	Nb	Evolution sur une semaine	Nb	Evolution sur une semaine
DEPARTEMENT										
CÔTE D'OR	28		26		0,8%		40		11	
DOUBS	33		20		0,8%		15		2	
JURA	62		35		1,5%		7		0	
NIEVRE	16		12		0,8%		10		1	
HAUTE SAÔNE	32		14		1,0%		11		2	
SAÔNE ET LOIRE	24		26		0,9%		21		1	
YONNE	44		13		1,3%		20		3	
TERRITOIRE DE BELFORT	28		14		0,6%		8		1	
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	33		21		0,9%		132		21	

	Incidence	Incidence + 65	Taux positivité
< seuil d'attention	10	10	5%
entre seuil d'attention et seuil d'alerte]10; 50[]10; 50[]5% ; 10%[
> seuil d'alerte	50	50	10%

Le Vice-Président annonce qu'en ce qui concerne les centres du Doubs central, 17 770 personnes ont reçu au moins une dose et 15 714 ont fini leur schéma vaccinal. Il fait le constat que seulement 218 patients de plus de 65 ans sont venus recevoir leur 3^{ème} injection et que ces deux dernières semaines, au vu des rendez-vous, le centre de vaccination à Baume les Dames n'a été ouvert respectivement que 2 et 1 jour.

► CENTRE DE VACCINATION

- Fonctionnement à partir du 1^{er} octobre 2021

Monsieur BRAND annonce qu'en septembre, le Préfet a réuni l'ARS Bourgogne-Franche-Comté et les élus du Doubs et a acté la continuité de la campagne vaccinale dans les centres de vaccination jusqu'au 31 décembre. Il a été fait le choix pour l'instant de ne maintenir que le centre à Baume les Dames, excepté pour des événements spécifiques.

Monsieur BRAND précise que cette baisse du nombre de demandes de vaccination est nationale et que ce faible niveau de vaccination devrait se poursuivre jusqu'à décembre selon le ministère avec un pic cependant attendu mi-décembre. Il a été annoncé récemment que certains centres ouvriraient jusqu'à mars 2022.

Monsieur BRAND précise que le centre de vaccination à Baume-les-Dames restera ouvert de 2 à 3 jours par semaine, principalement les mercredis et vendredis.

- Financement

Monsieur BRAND indique que suite à la continuité du maintien du centre jusqu'en décembre, un nouveau dialogue de gestion a eu lieu avec l'ARS pour prendre en compte les dépenses jusqu'à la fin de l'année. Il est toujours prévu que la totalité des dépenses soient prise en charge par l'ARS.

BUDGET	Prévisionnel sur 9 mois	Réalisé au 31/08	Prévisionnel septembre	Prévisionnel octobre à décembre
ADMINISTRATIF	84 267 €	67 000 €	5 500 €	12 000 €
COORDINATION	39 500 €	36 000 €	7 000 €	15 000 €
Téléphonie / Communication	2 884 €	1 128 €	125 €	465 €
Fluides	6 000 €	3 010 €	330 €	1 200 €
Energie	3 000 €	6 600 €	830 €	3 600 €
Fournitures administratives/EPI/désinfection	10 500 €	10 620 €	1 180 €	3 540 €
Achat Location PC	1 000 €	0 €	0 €	600 €
Bénévoles	10 000 €	250 €	0 €	12 500 €
Autres (à préciser)	29 795 €	24 622 €	2780	8 800 €
TOTAL	186 946 €	149 230 €	17 745 €	57 705 €
			224 680 €	

Le Président indique qu'à ce jour le PETR a reçu 70% des sommes dues.

- Vaccination des élèves en milieu scolaire

Monsieur BRAND explique que depuis le début de l'année scolaire, le PETR travaille avec l'ARS et l'Éducation Nationale sur la vaccination des collégiens et lycéens du Doubs central.

Il indique que pour les communes de Baume-les-Dames, l'Isle-sur-le-Doubs, Rougemont et Sancey : les élèves ont reçu leurs injections dans les centres de vaccination réouverts pour l'occasion. Cette réouverture a permis en plus d'accueillir des publics de plus de 65 ans souhaitant recevoir leurs rappels.

Pour les collèges de Pays-de-Clerval et Roulans, les injections ont été réalisées directement dans les établissements.

110 élèves ont rendu les questionnaires et autorisations parentales pour recevoir les injections mais seuls 94 avaient l'âge requis pour venir se faire vacciner.

Etablissement	Nb d'élèves	Date 1ère injection	Date 2nd injection	lieu
Lycée BLD	9	17/09 à 10h00	13/10 à 10h00	CV BLD
Collège BLD	14	22/09 à 09h00	13/10 à 09h00	CV BLD
Collège Aigremont Roulans	13	27/09 à 14h00	18/10 à 14h00	Collège Roulans
Collège ISLD	27	17/09 à 09h00 et 11h00	08/10 à 09h00 et 11h00	CV ISLD
Collège Sainte Jeanne Antide Sancey	3	27/09 à 09h00	19/10 à 09h00	CV Sancey
Collège Henri FERTET Sancey	13	27/09 à 09h00	19/10 à 09h00	CV Sancey
Collège Rougemont	5	30/09 à 08h45	21/10 à 08h45	CV Rougemont
Collège Clerval	10	24/09 à 09h00	15/10 à 09h00	Collège Clerval
TOTAL	94			

- Vaccination des plus de 65 ans

Monsieur BRAND rappelle que depuis le 1^{er} septembre, les personnes âgées de plus de 65 ans sont éligibles pour recevoir une dose de rappel dans un délai de 6 mois après leur deuxième injection.

Il précise qu'après un certain temps, la protection apportée par le vaccin diminue et "pour continuer à se protéger, il est important de faire votre dose de rappel", souligne le ministère des Solidarités et de la Santé.

A la suite d'un avis de la Haute Autorité de Santé (HAS), les proches des personnes immunodéprimées et les soignants font désormais partie des populations éligibles.

Monsieur BRAND annonce qu'une information a été envoyée aux maires du Doubs central pour leur demander de communiquer auprès de leur administrés éligibles la possibilité de recevoir cette troisième injection en réservant leur rendez-vous soit par internet sur le site www.doctolib.fr ou par téléphone au 03 63 42 10 13.

Il précise que tous les habitants du Doubs central peuvent contacter le service de transport à la demande TADOU pour obtenir un rendez-vous de vaccination et un transport pour se rendre au centre avec un tarif de 3€ Aller/Retour.

3. FILIERES LOCALES

Le Président laisse la parole à Monsieur Charles PIQUARD, Vice-Président en charge du développement des filières locales et du programme européen LEADER.

► CONVENTIONNEMENT AVEC L'URACOFOR 2021-2022

Monsieur PIQUARD indique qu'il s'agit de valider les termes de la convention entre le PETR et l'association des communes forestières du Doubs pour 2021-2022. Cette convention vise à mettre en place un programme d'accompagnement des communes à la gestion forestière principalement sur l'animation des commissions

forêts et les décisions relatives à la commercialisation des bois et l'élaboration des budgets de la forêt communale.

Il met en avant que la première réunion d'information collective aura lieu **Lundi 25 octobre à 20h à Sancey** et que cette réunion sera suivie de groupes de travail courant novembre-décembre pour optimiser la stratégie de commercialisation des communes intéressées. Il incite les maires à participer à cette première réunion où sera présenté ce programme.

Le Président précise que cette action était prévue au budget.

Délibération D3-4-2021 :

Le Président expose les motifs.

L'Association des Communes forestières du Doubs et sa Fédération nationale ont pour objet de défendre les intérêts de la propriété forestière communale en général et de promouvoir le développement des territoires ruraux par la forêt.

Depuis 2018, le PETR conventionne avec l'URACOFOR pour mettre en place ou poursuivre des actions répondant aux besoins du territoire du Doubs central.

Dans la convention 2021-2022, sont prévues 3 actions :

- l'acquisition des biens sans maîtres,
- la valorisation du bois local dans la construction et l'énergie,
- et un nouveau module visant à faciliter la prise de décision pour la gestion forestière communale.

Le reste à charge de cette action, pour 40 jours de travail, est de 2 666€ maximum.

Le Président soumet au vote

↳ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, :*

- valide les termes de la convention annexée à la présente délibération,
- autorise le Président à signer la convention et ses avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%.
- autorise le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de l'opération.

Votants : 30 / Exprimés : 31 / Pour : 31 / Contre : 0

Monsieur BOURIOT demande s'il y a une nouvelle personne qui suit le dispositif des biens sans maître, car à ce jour la commune de L'Isle sur le Doubs n'a plus de contact. Il indique que la commune elle n'a pu réunir sa commission « impôts » en raison du confinement II

Monsieur PIQUARD répond que la chargée de mission aux communes forestières a effectivement changé et que la personne qui vient d'arriver va reprendre le suivi de la procédure. Il indique que la démarche a bien fonctionné et laisse les maires concernés en dire plus.

Monsieur JACQUOT, maire de Roulans met en avant que la procédure lui a permis de récupérer 3 hectares de forêt.

Monsieur SALVI, maire de Rougemont, abonde en ce sens, en précisant que l'enjeu pour sa commune porte sur 15 hectares et qu'ils en sont à la phase d'attente des retours des courriers envoyés.

► **VALORISATION DE LA FILIÈRE BOIS-FORÊT**

Monsieur PIQUARD annonce que pour valoriser la filière, l'interprofession Fibois a réalisé un film documentaire de 7 portraits d'acteurs du bois et de la forêt intitulé « Portraits ». Il sera projeté Jeudi 25 novembre au cinéma de Charmoille et suivi d'un débat animé par Fibois. Il invite les membres à venir.

4. AMÉNAGEMENT

Le Président excuse Monsieur CARTIER, Vice-Président en charge de l'aménagement qui a été retenu par d'autres obligations et présente ses points.

► **LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL SUR LE DOUBS CENTRAL**

Le Président rappelle que le PETR a entamé des démarches pour qu'il y ait une réflexion sur l'implantation d'un lycée d'enseignement général sur le Doubs central. En ce sens, des échanges ont déjà eu lieu avec le rectorat et

la Région pour qu'il n'y ait pas de création ex-nihilo et que le projet soit adossé au lycée professionnel de Baume les Dames qui pourrait devenir alors un lycée polyvalent.

Le Président explique que suite au changement de Vice-Président en charge de ce dossier à la Région, la réunion prévue en septembre dernier a été reportée au 15 décembre prochain. Il met en avant que les échanges avec le rectorat sont positifs.

► RÉVISION DU SCoT : AVANCEMENT DE LA DÉMARCHE ET PROCHAINES ÉCHÉANCES

• Séminaire SCoT

Le Président indique que le séminaire de lancement du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT s'est tenu le 8 septembre dernier. Il rappelle que le PAS remplace désormais le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le Président présente les thématiques qui ont pu être traitées : « grands équilibres résidentiels », « Services et mobilités », « Aménagement économique », « Paysage et tourisme », et « Environnement et transitions ».

Il précise que le séminaire a réuni une cinquantaine de participants et que pour disposer d'une vision plus large de ce que doit être le Doubs central à l'horizon 2040, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des maires et membres du comité syndical pour leur permettre de participer. Il invite les membres à répondre avant le 27 octobre prochain et annonce que le compte-rendu global du séminaire et des réponses au sondage sera transmis à l'ensemble des élus en novembre.

• Prochaines échéances :

Le Président annonce que deux étapes de concertation sont prévues d'ici la fin d'année :

- une présentation de la première ébauche du PAS du SCoT lors d'un bureau dédié au SCoT le 16 novembre,
- une rencontre dans chaque communauté de communes pour partager la démarche avec les maires et conseillers communautaires et ainsi rectifier le PAS suite aux débats. Ces différentes rencontres se tiendront le :
 - mercredi 24 novembre de 18h00 à 20h00 pour la CC2VV.
 - mercredi 24 novembre à 20h30 pour la CCPSB.
 - mercredi 1er décembre à 20h00 pour la CCDB.

Monsieur GARNIER regrette que, lors du séminaire du 8 septembre, plus de la moitié des présents étaient des techniciens. Il explique qu'il faut s'approprier la démarche pour ne pas se faire imposer des prescriptions. Il recommande aux élus de s'impliquer dans la démarche d'élaboration du SCoT car après il sera trop tard pour demander des modifications et le SCoT devra alors s'appliquer à tout le territoire.

Un membre du comité syndical déplore que la réunion ait eu lieu en journée. Le Président explique que pour que les personnes publiques associées, dont l'Etat, participent aux réunions de concertations, elles ont effectivement lieu en journée.

Monsieur GARNIER invite les maires à déléguer une personne de leur conseil municipal qui ne travaille pas en journée pour participer à ses réunions et suivre la démarche.

Monsieur PIQUARD recommande aux élus de s'impliquer car il rappelle que l'ex Communauté de Communes de Vaîte-Aigremont n'était que très peu considérée dans le SCoT du Grand Besançon.

Monsieur VERDIERE approuve ses propos.

► ARTIFICIALISATION DES SOLS : LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE ET IMPACT SUR LES SCoT

Le Président annonce que la loi Climat et résilience du 22 août 2021 a fixé des objectifs nationaux de réduction de la consommation foncière et de lutte contre l'artificialisation très ambitieux (atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050 avec un objectif intermédiaire de réduire de 50% la consommation d'espace d'ici 2031, territorialisation de cette consommation d'espace). Il met en avant que cela va avoir une incidence directe sur le SCoT et sur le territoire.

Il rappelle que ces objectifs dépassent ceux affichés dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Celui-ci devrait être modifié et un renforcement de la réduction de consommation d'espace sera donc attendue dans le cadre de la révision du SCoT du Doubs central.

Le Président indique que la loi a également instauré une conférence régionale des SCoT rassemblant l'ensemble des présidents de structures porteuses de SCoT. Cette conférence doit faire une proposition à la Région BFC de

territorialisation de la consommation pour les 10 prochaines années, et pourra alimenter les travaux du SRADDET.

Il annonce que cette conférence régionale des SCoT sera organisée le 9 février 2022 pour valider une proposition à transmettre avant fin avril 2022 à la Région.

Le Président indique que la Région organise le 29 octobre prochain une visioconférence à destination de tous les Présidents de structures porteuses de SCoT pour partager les analyses de la loi Climat et Résilience et présenter les impacts pour les territoires.

Monsieur LAURENT fait remarquer que pour augmenter la densification en ruralité, il va être compliqué d'augmenter la verticalité.

Monsieur GARNIER suggère de continuer à reconquérir les dents creuses et fait ressortir que l'artificialisation est souvent la solution de facilité.

Madame LAIGNEAU souligne que ce sont souvent les villes qui se développent vers l'extérieur.

Monsieur GARNIER explique que c'est pour cela que le ZAN se met en place.

Le Président souligne que c'est pour cela qu'il convient d'avoir une politique cohérente pour trouver un équilibre.

Madame LAIGNEAU demande si on peut diminuer la consommation de foncier à un endroit pour l'augmenter à un autre.

Le Président répond que ce sont les mesures de compensation qui vont permettre ce mécanisme.

Monsieur GARNIER ajoute qu'il peut y avoir un travail avec les agriculteurs également pour définir les terres les plus fertiles et veiller à la biodiversité.

Monsieur PIQUARD indique qu'il fait partie de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers du Doubs et qu'il convient que les communes rurales non dotées de documents d'urbanisme soient vigilantes, car elles ne devraient bientôt plus pouvoir faire de construction.

Monsieur GARNIER précise que ces communes pourront se développer en périmètre interne et que tous ses points devant être abordés lors de l'élaboration du SCOT, il convient que les élus se mobilisent.

5. MOBILITÉ

Le Président laisse la parole à Monsieur Georges GARNIER, 1^{er} Vice-Président en charge de la mobilité.

Monsieur GARNIER propose de rappeler le fonctionnement du service.

Le chargé de mission mobilité présente le fonctionnement du TADOU : mode de réservation, regroupement, tarif.

Monsieur GARNIER remercie les services et notamment la gestionnaire car c'est grâce à ce travail de regroupement et d'optimisation des trajets que TADOU coûte moins aux collectivités.

Monsieur GARNIER demande où en sont les démarches pour faire des points de liaison entre le Doubs central et le service de transport de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA).

Les services indiquent que les démarches étaient bien engagées avant la Loi d'Orientation des Mobilités, mais qu'il convenait d'attendre les prises de compétences AOM par les communautés de communes.

Madame LAIGNEAU met en avant que ce serait une véritable plus-value pour les habitants de la commune de Désandans qu'il y ait des liens avec les transports de PMA.

► EXPÉRIMENTATION SUR LA DÉLÉGATION AU PETR POUR ASSURER LE SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE ET UN SERVICE DE MOBILITÉ SOLIDAIRE

Monsieur GARNIER rappelle que le service TADOU fonctionnait jusqu'à maintenant dans le cadre d'une délégation de la part de la Région et des communautés de communes, convention qui se terminait le 31 décembre 2022.

Il indique que la Région a annoncé qu'elle mettait fin à cette convention prématurément au 31 novembre 2021, ce qui implique que le PETR ne peut plus porter le service TADOU sans une nouvelle solution juridique.

Monsieur GARNIER explique que depuis les services cherchent une autre solution pour que TADOU puisse perdurer et que plusieurs pistes ont été évoquées : transfert de la compétence mais elle ne peut se faire que pour la totalité de la compétence mobilité ; création d'un nouveau syndicat à l'échelle du PETR ce qui n'a pas de sens au vu de la rationalisation des collectivités et enfin la mise en place d'une expérimentation visant à ce que le PETR puisse porter le service TADOU.

Monsieur GARNIER indique que sans réponse claire de la Région et des services de l'Etat quant aux solutions envisageables, il a demandé une intervention du sénateur Jean-François LONGEOT pour obtenir un appui juridique. Il annonce que suite à l'ensemble de ces démarches, le PETR a reçu un courrier de la Préfecture stipulant que l'expérimentation n'était pas possible et un retour de Monsieur LONGEOT indiquant qu'il avait vu avec les services du ministère des transports et qu'une solution était en passe d'être trouvée.

Le Président stipule que les services du PETR vont se rapprocher des ministères pour conforter l'interprétation. Monsieur PIQUARD demande quand le PETR reprendra contact avec la Région pour les questions de financement du projet.

Monsieur GARNIER rappelle que jusqu'à maintenant la Région avait assuré de la continuité du financement si une solution était trouvée. Il confirme que sans financement régional le service serait lourd à porter.

Monsieur GARNIER précise que lors de cette séance, il est donc soumis pour délibération le recours à l'expérimentation pour que le PETR puisse obtenir une délégation de compétence des communautés de communes-AOM pour faire fonctionner le service TADOU.

Il fait valoir que c'est paradoxal que l'on soit dans le brouillard depuis 6 mois alors que la Loi d'Orientation des Mobilités devait simplifier les choses.

Monsieur VERDIERE souligne que TADOU est un vrai service public et qu'il faut garder.

Monsieur GARNIER abonde en ce sens en rappelant que TADOU réalise plus de 8 000 trajets par an et qu'il est souvent montré en exemple au niveau national.

Il constate que la LOM devait simplifier le traitement de la mobilité sur les territoires, mais que ce n'est pas le cas pour le PETR pour l'instant. Il travaille donc pour qu'une solution soit trouvée.

Madame LAIGNEAU demande si à ce jour le TADOU peut toujours fonctionner.

Monsieur GARNIER indique que jusqu'au 30 novembre seulement pour l'instant mais qu'une réunion en Préfecture est prévue le 28 octobre au matin.

Monsieur GARNIER explique que pour prendre les devants il propose de délibérer sur l'expérimentation même si c'est une autre solution qui pourra être trouvée.

Il met en avant qu'il y a des projets et que par exemple, sur le transport à la demande pourrait se greffer le service de transport solidaire « la roue de secours ». Il indique que cette association permet la location de voiture, vélo, scooter pendant une certaine durée à des personnes qui n'en dispose pas pour raison économique.

Il conclut en mettant en avant qu'il conviendra de réviser à terme le règlement intérieur de fonctionnement du TADOU puisqu'actuellement trop de dérogation sont accordées.

Délibération D4-4-2021 :

Le Président expose les motifs.

Le PETR du Doubs central porte le service de Transport A la Demande (TAD) TADOU depuis 15 ans. Ce service public a fait preuve de son efficacité, de sa pertinence et de son rôle indispensable pour les habitants en réalisant, en moyenne, plus de 8 000 trajets par an et ceci en grande majorité vers les services et commerces. De plus, ce dispositif structurant est un maillon essentiel pour le développement du territoire et pour la mise en œuvre de son SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et Développement Durable du Territoire).

Ce TAD a su évoluer avec des tarifications spécifiques, des financements par des tiers et la réservation par Internet notamment. En fin d'année 2021, il pourrait également mettre en œuvre un nouveau dispositif complémentaire de mobilité solidaire, proposant des véhicules à la demande (voitures, scooters, Vélo à Assistance Electrique) pour des publics en insertion professionnelle. Ce projet, soutenu par la Région BFC et intégré dans le cadre du Plan de relance national, serait réalisé avec l'association la Roue de secours. Avec la volonté de toujours mieux répondre aux besoins des habitants tout en maîtrisant les coûts du service, en 2022, il sera étudié et mise en œuvre des optimisations de fonctionnement et des améliorations du règlement intérieur.

Préalablement aux évolutions législatives introduites par la loi d'orientations des Mobilités du 24 décembre 2019, le PETR a réalisé une étude de mobilité pour permettre aux Communautés de communes d'identifier tous les éléments nécessaires à la prise de décision concernant la compétence Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM). Ainsi, les 3 communautés de communes qui composent le PETR (CC Doubs Baumoises, CC des 2 Vallées Vertes et la CC Pays Sancey Belleherbe) sont devenues AOM le 1er juillet 2021. La Région, quant à elle, reste compétente sur les services de mobilité réalisés en dehors du ressort territorial des AOM.

Afin de poursuivre le développement de ces services de mobilité, il convient d'établir une délégation de compétence pour le « services de transport public à la demande » et le service de « Mobilité solidaire ». Toutefois, la délégation d'une partie de la compétence vers un PETR n'est juridiquement pas possible. Ainsi, pour répondre à l'objectif de permettre au PETR de maintenir et de développer ces services avec une gestion pleine et entière, la Région, les 3 communautés de communes et le PETR, souhaitent profiter de la Loi organique n° 2021-467 du 19 avril 2021 relative à la simplification des expérimentations mises en œuvre sur le fondement du quatrième alinéa de l'article 72 de la Constitution.

Ainsi l'expérimentation de délégation vise à déroger à :

- l'article L1111-8 du CGCT relatif au principe de libre administration qui limite les possibilités de délégation des communautés de communes à des EPCI à fiscalité propres, ce que n'est pas le PETR,
- l'article L1231-4 du code des transports relatif aux autorités organisatrices qui limite également la délégation de la Région vers un EPCI à fiscalité propre, ce que n'est pas le PETR,
- l'article L3111-9 du code des transports relatif à la délégation de compétence dont le contenu ne fait référence qu'à une délégation possible du transport scolaire.

En outre, l'expérimentation proposée s'appuie sur les textes suivants, en vigueur, qui confortent la possibilité de délégation :

- article L5741-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural,
- article L.5210-4 du CGCT relatif aux coopération intercommunale et régionales,
- article L.1411-1 du CGCT relatif aux délégations de service public,
- article L5214-16-1 du CGCT relatif aux compétences des communautés de communes.

Enfin, l'expérimentation s'appuie également sur :

Le Projet de territoire du PETR du Doubs central qui expose les enjeux et les orientations en matière de mobilité, de service à la personne, d'aménagement et de transition énergétique.

Les statuts du PETR qui précisent que ses missions sont : « porter et mettre en place tout service d'ingénierie technique et financière pour accompagner les EPCI membres dans l'exercice de leurs compétences [...], » ; « Dans son domaine de compétence, il met en œuvre un dispositif de transport à la demande et de covoiturage et pour cela est autorisé par délégation de la collectivité compétente. [...]. Pour l'exercice de ses missions, le PETR peut mettre en place des services unifiés ou effectuer des prestations de services ».

Les délibérations des 3 communautés de communes permettant au PETR d'être délégataire de service de transport à la demande et de service de mobilité solidaire.

L'accord de la Région de conventionner avec le PETR pour lui permettre d'organiser le transport à la demande et le service de mobilités solidaire avec la Roue de secours.

Le Scot du Doubs central, en cours de révision fixant les enjeux stratégiques du territoire notamment en matière de mobilité

L'objet de la délibération est donc d'autoriser le PETR à demander la mise en place d'une expérimentation visant à permettre à celui-ci d'être délégataire du transport à la demande et d'un service de mobilité solidaire sur son territoire. Il convient de préciser que les communautés de communes membres du PETR demeurent responsables de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité. Pour assurer la mise en œuvre de cette délégation des conventions seront établis entre les parties prenantes.

Le Président soumet au vote

↳ ***Délibération** : Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, :*

- *accepte de lancer une expérimentation pour que le PETR du Doubs central puisse être délégataire du transport à la demande et d'un service de mobilité solidaire,*
- *accepte que le Président signe tous les actes nécessaires au bon déroulement de cette expérimentation et notamment les conventions qui seront établies avec la Région BFC et les communautés de communes,*
- *accepte de donner délégation au Bureau pour prendre toutes décisions permettant au PETR de faire perdurer le service TADOU*

Votants:30/ Exprimés:31/Pour:31/ Contre:0

Le Président remercie Monsieur GARNIER pour le suivi de ce dossier.

6. ENVIRONNEMENT

Le Président indique qu'en l'absence de Philippe RONDOT, Vice-Président en charge de la transition énergétique, il va présenter sa partie.

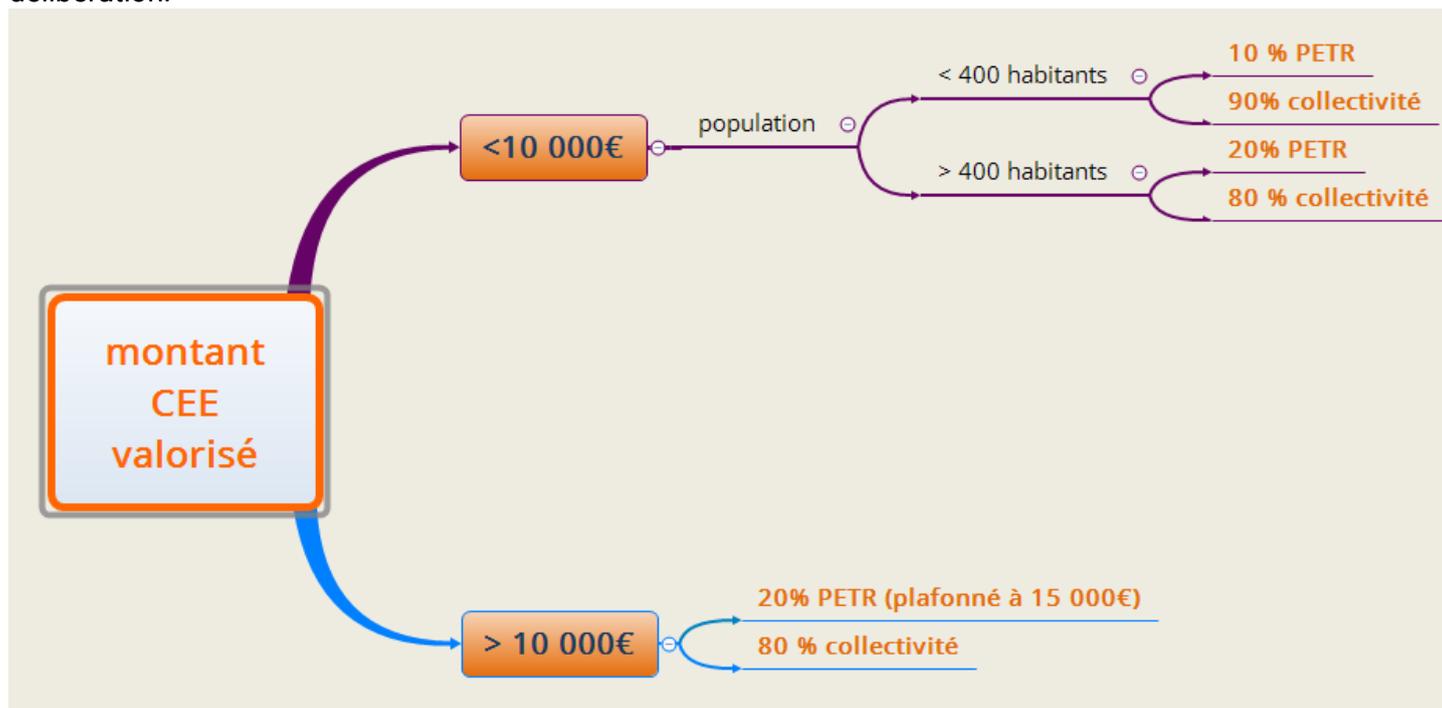
► DÉPÔT DES DOSSIERS CEE 2021

Le Président annonce que le PETR du Doubs central a déposé début octobre auprès du Pôle National des CEE (PNCEE) les dossiers listés ci-après. Il présente les montants prévisionnels indiqués dans le tableau qui sont calculés sur un prix de vente estimatif de 6,50 € / MWhc. Il indique que le prix réel de vente sera connu lors de la vente définitive, après acceptation et délivrance de tout ou partie des CEE par le PNCEE.

Le Président rappelle que ce dispositif répond à une logique de mutualisation entre les collectivités du Doubs central.

CC	Bénéficiaire	Projet	Volume prévisionnel en MWhc	Population totale	Estimation vente				TOTAL
					% bénéficiaire	Part bénéficiaire	% PETR	Part PETR	
CC2VV	Rougemont	2ème étage mairie	39.20	1107	80%	203.86 €	20%	50.97 €	254.83 €
CCDB	CCDB	Terreux	10 658.84	16401	80%	55 425.95 €	20%	13 856.49 €	69 282.44 €
CCDB	Cendrey	Logement communal	41.30	190	90%	241.61 €	10%	26.85 €	268.45 €
CCDB	Fourbanne	Mairie	43.00	181	90%	251.55 €	10%	27.95 €	279.50 €
CCDB	Laissey	Logement communal	73.80	448	80%	383.76 €	20%	95.94 €	479.70 €
CCDB	Lomont sur Crête	Logement communal	1 381.83	179	90%	8 083.71 €	10%	898.19 €	8 981.90 €
CCPSB	CCPSB	Multi accueil Sancey	2 306.29	5632	80%	11 992.70 €	20%	2 998.17 €	14 990.87 €
			14 544.26			76 583.13 €		17 954.55 €	94 537.68 €

Les modalités de répartition de la valorisation des CEE entre les bénéficiaires et le PETR avaient été définies par délibération.



7. LEADER

Le Président laisse la parole à Monsieur Charles PIQUARD, Vice-Président en charge du développement des filières locales et du programme européen LEADER.

► MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION

Monsieur PIQUARD indique qu'il s'agit d'acter le remplacement de Madame Emmanuelle THOORIS par Madame Juliette OURY qui occupe dorénavant son poste au sein de l'URACOFOR Bourgogne-Franche-Comté.

Délibération D5-4-2021 :

Le Président expose les motifs.

Le comité de programmation, instance décisionnelle du programme européen LEADER sur le Doubs central, est composé d'un collège privé et d'un collège public. Sachant que certains représentants du comité ont démissionné soit du comité, soit de leur structure qui siégeait au comité, ou encore que leur structure souhaiterait les remplacer, il est proposé :

- d'apporter la modification suivante : Madame Emmanuelle THOORIS siégeant en tant que suppléante et représentant l'Union régionale des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté est remplacée par Juliette OURY,
- d'étudier tout autre changement de composition qui sera présenté lors de la séance.

Vu la délibération DCS3-7-2015 du 15 décembre 2015 validant la composition du Comité de Programmation du Groupe d'Action Local LEADER.

Vu les délibérations DCS6-1-2016, DCS1-3-16, D3-3-2017, D15-2-18, D6-4-2018, D9-3-2019, D4-3-2020, D7-1-2021, D9-2-2021 et D5-3-21 modifiant cette composition.

Il est proposé la composition du comité de programmation ci-dessous.

PROPOSITION DE COMPOSITION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION AU 19 OCTOBRE 2021

COLLEGE PUBLIC (9 voix)			
Titulaire		Suppléant	
Nom Prénom	intervenant au comité de programmation en qualité de	Nom Prénom	intervenant au comité de programmation en qualité de
Thomas VIGREUX	Président du PETR	Arnaud MARTHEY	Conseiller syndical au PETR du Doubs central
Charles PIQUARD	Vice-Président du PETR	Jean-Claude MAURICE	Président de la Communauté de communes Doubs baumois
Frédéric CARTIER	Vice-Président du PETR	Christian BRAND	Président de la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe
Alain ROTH	Vice-Président de la Communauté de communes des Deux Vallées Vertes	Philippe JANUEL	Vice-Président du PETR
Georges GARNIER	Vice-Président du PETR	Bruno BEAUDREY	Président de la Communauté de communes des Deux Vallées Vertes
Yves BRAND	Vice-Président du PETR	Damien GRAIZELY	Conseiller communautaire à la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe
Sandra PEROUX	Responsable du Doubs au Centre Régional de la Propriété Forestière Bourgogne-Franche-Comté	Sylvain LAPLACE	Technicien forestier du Centre Régional de la Propriété Forestière Bourgogne-Franche-Comté

Philippe RONDOT	Élu à l'Union départementale des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté	Juliette OURY	Chargée de mission développement forestier à l'Union régionale des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté
Delphine LOMBARDET	Chargée de développement économique à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne-Franche-Comté	Catherine HUMBERT	Chargée de développement économique à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne-Franche-Comté

COLLEGE PRIVÉ (11 voix)			
Titulaire		Suppléant	
David PERRIGUEY	Coprésident du Groupement des Agriculteurs Biologiques du Doubs et du territoire de Belfort (GAB 25 et 90)	Nuria LOYANT	Coprésidente du Groupement des Agriculteurs Biologiques du Doubs et du territoire de Belfort (GAB 25 et 90)
Éric DUCROT	Dirigeant Les Avivés de l'Est	Régis MARC	Gérant de la SARL JP Marc et fils
Christian DUBOIS	Délégué général de FIBOIS Bourgogne-Franche-Comté	Frédéric BLANCHOT	Dirigeant de Ébénisterie Blanchot
Fernand COTON	Membre du collectif « Bouge tes chênes »	Damienne CHAGUÉ	Membre du collectif « Bouge tes chênes »
Jean-Marc MOUREY	Adhérent à l'association API 25	Denis DAUPHIN	Président de l'association API 25
Sébastien MOREL	Directeur France Active Franche-Comté	Julia REMONNAY	Chargée de mission Émergence à l'association France Active Franche-Comté
Gilbert MARBOEUF	Président du Conseil de développement	Christian PERROT	Vice-Président du conseil de développement
Céline BONNET	Adjoint au cadre de coordination du Réseau de Santé Doubs Central	Michèle BLANCHON	Vice-Présidente du réseau de Santé Doubs central
Claude HENRIOT	Membre invité à la Chambre interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort	Christophe CHAMBON	Élu à la Chambre interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort
Christèle LENGLET	Membre du Conseil d'Administration de l'association Des artistes à la campagne	Emmanuelle BORN	Membre du Conseil d'Administration à l'association Des artistes à la campagne
François MATHIEU	Trésorier de l'association Gaïa	Karin AFFLARD	Secrétaire de l'association Gaïa

Le Président soumet au vote

- ↳ *Délibération* : Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, :
- valide la modification de la composition du comité de programmation
 - soumet cette proposition au comité de programmation pour qu'il la valide.

Votants : 30/ Exprimés : 31/ Pour : 31/ Contre : 0

8. INSTANCES

► MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Président indique que Madame Dominique BELFORT a présenté sa démission comme membre du Conseil de développement et qu'il s'agit donc d'acter la nouvelle composition du Conseil de Développement.

Délibération D6-4-2021 :

Le Président expose les motifs.

Le conseil de développement est une instance consultative obligatoire pour un PETR qui regroupe des représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire. Il est consulté sur les principales orientations du PETR, lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire, et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.

Par délibération n°DCS6-4-15 du 1er juillet 2015, le comité syndical validait la composition du Conseil de Développement.

Par délibération DCS7-6-15 du 15 septembre 2015, DCS7-5-2016 du 19 octobre 2016, D10-4-17 du 14 septembre 2017, D8-3-2018 du 4 juillet 2018 et D10-3-2020 du 22 septembre 2020, D11-2-2021 du 01 mars 2021, le comité syndical a modifié sa composition.

Comme formalisé dans la délibération du 1er juillet 2015, la composition du Conseil de développement n'est pas figée et peut évoluer.

Ainsi, il s'agit d'acter la démission de Madame Dominique BELFORT.

Proposition de composition au 19 octobre 2021

NOM Prénom	Structure	Fonction	Domaine d'activité	Date d'intégration
BAUDIN Christine-Noëlle	CCI du Doubs	Élue référente pour le Doubs central		14 septembre 2017
BOUQUET Maryane	Espace Séniors	Responsable de coordination		1 ^{er} juillet 2015
DOUGOUD Rebecca				14 septembre 2017
GUYOT Jean-Christian	Familles Rurales	Administrateur Familles rurales Baume-les-Dames		1 ^{er} juillet 2015
GUYON-VEUILLET Liliane	Association SOLIDD			4 juillet 2018
HENRIOT Claude	Chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs et du territoire de Belfort	Membre du bureau		1 ^{er} juillet 2015
LAVILLE André				14 septembre 2017
LENGLET Christèle	Les artistes à la campagne	Membre du CA et du bureau		14 septembre 2017
MARBOEUF Gilbert			Ancien agent de la DREAL	1 ^{er} juillet 2015
MATHIEU François	Gaïa	Trésorier		1 ^{er} juillet 2015
PERROT Christian			Banquier à la retraite	1 ^{er} juillet 2015
PICASSE Jean-Dominique			Commerçant retraité	20 mars 2018
SAGE Laurent	CCI du Doubs	Directeur des études économiques et territoriales		14 septembre 2017
TATU-VERDOT Martine		Cadres et Professionnelles Intellectuelles supérieures	Écrivain public, Artiste, Hébergeuse	19 octobre 2016

VIGREUX Bernard			Enseignement et formation	21 juin 2021
WESTPALM VAN HOORN Reinier	OT Rougemont	Président		1 ^{er} juillet 2015

conseil de développement.

Votants:30/ Exprimés:31/Pour:31/ Contre:0

9. COMMUNICATION

Le Président laisse la parole à Monsieur Philippe JANUEL, Vice-Président en charge de la prospection des dispositifs à destination des communes du territoire.

Monsieur JANUEL explique que la nouvelle politique « aménagement du territoire » de la Région sera présentée en novembre. Le programme régional ENVi (« Espaces Nouveaux - Villages Innovants ») qui avait été créé lors du précédent mandat pour que la Région puisse accompagner et promouvoir les villages et la ruralité devrait être maintenu. Un point sera fait lors du prochain comité syndical pour informer rapidement les maires des nouvelles modalités d'intervention régionale.

Le Président annonce qu'il est prévu également de réaliser une communication annuelle à destination des habitants pour présenter un bilan de l'action du PETR et qu'il reviendra à Monsieur JANUEL de coordonner cette parution.

10. GESTION ET COMPTABILITÉ

► ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCE IRRÉCOUVRABLE POUR LE BUDGET ANNEXE TADOU

Le Président indique que l'état des restes à recouvrer pour le budget TADOU laissait apparaître un montant de 110,50€. Il explique qu'après relance des différents débiteurs, une somme de 34,50€ datant de 2010 ne peut être récupérée qu'il est proposé de l'admettre en non-valeur car elle est en deçà du seuil de recours contentieux de la trésorerie).

Délibération D7-4-2021 :

Le Président expose les motifs.

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget annexe TADOU du PETR. Un titre reste impayé malgré les diverses relances du Trésor Public et du service TADOU. Il est proposé de l'admettre en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables, Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur de la créance n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le comité syndical ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Il est proposé l'admission en non-valeur de la recette d'un montant de 34,50€ correspondant au titre 701900000030 de l'exercice 2010.

Le Président soumet au vote

☞ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, :*

- approuve l'admission en non-valeur présenté
- prévoit les sommes nécessaires au chapitre 65, article 6541
- autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à cette décision.

Votants:30/ Exprimés:31/Pour:31/ Contre:0

11. QUESTIONS DIVERSES ET PROCHAINES RENCONTRES

► QUESTIONS DIVERSES

Après avoir demandé s'il y a des questions le Président présente le calendrier des prochaines rencontres et indique qu'il sera transmis par mail aux membres

PROCHAINES ÉCHÉANCES, BUREAU, CONFÉRENCE DES MAIRES, COMMISSIONS, COMITÉ DE PILOTAGE ...

DATE	ÉVÈNEMENT	LIEU	HORAIRE
Lundi 25 octobre	Rencontre : Gestion forestière et commercialisation	Sancey	20h
Mardi 9 novembre	Webinaire ADIL : Produire son électricité	En ligne	18h30
Mardi 16 novembre	Bureau dédié SCoT: Projet d'Aménagement Stratégique	Hôtel des Services Baume les Dames	18h30
Mercredi 24 novembre	Rencontre SCoT à la CC2VV	À définir	18H-20H
Mercredi 24 novembre	Rencontre SCoT à la CCPSVVB	Siège de la CCPSB	20h30
Jeudi 25 novembre	Projection de « portraits » (filiale bois)	Cinéma de Charmoille	
Samedi 27 novembre	Sortie sensibilisation biodiversité « le Castor »	Blussangeaux	matin
Mercredi 1 ^{er} décembre	Rencontre SCoT à la CCDB	CAR ou siège de la CCDB	20h00
Lundi 13 décembre	Comité syndical	Sancey	19h00

Le Président lève la séance à 20 heures 30.